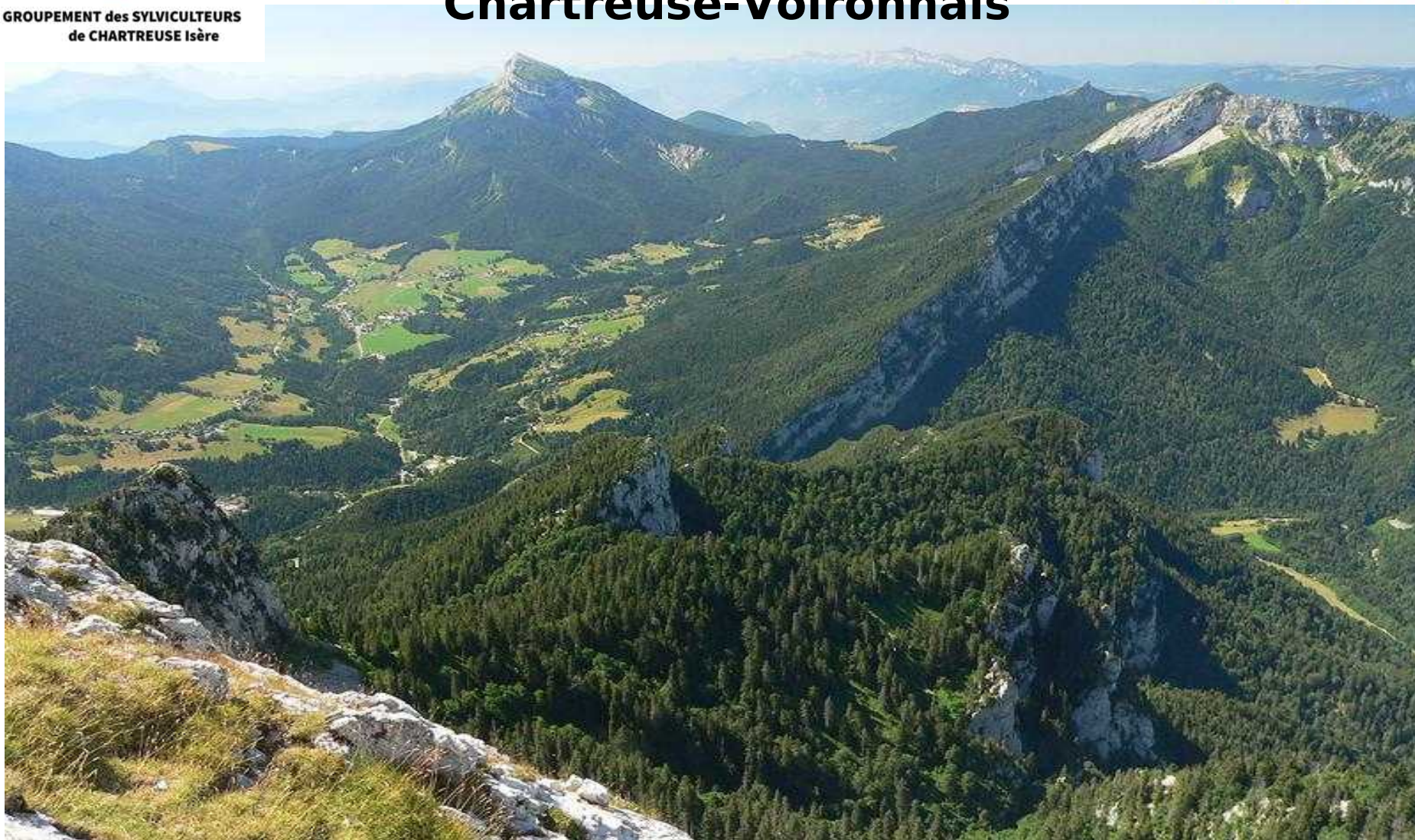




Saint Pierre de Chartreuse 7 mars 2026

ASSEMBLEE GENERALE

Groupement des Sylviculteurs de Chartreuse-Voironnais



Bilan moral :

Mot du président Bruno Montagnat



GROUPEMENT des SYLVICULTEURS
de CHARTREUSE Isère



Accueil des participants

Présentation du déroulement de la
journée

Rappels des moments forts de 2025

Présentation des thèmes abordés

L'ordre du jour

Bilan moral et bilan financier

Renouvellement des membres du conseil d'administration

Actualités 2026

UFP38 : Actualités

CNPF : Présentation des formations 2025 et des aides financières

PNRC : Présentation de l'équilibre forêt gibier

Chambre d'agriculture : Massification et états des lieux

ASA de Chartreuse : Présentation de ses actions et projets.

Temps d'échange

Démonstration coie mobile

Bilan financier :

Le trésorier Gilles Gonthier

GROUPEMENT des SYLVICULTEURS de CHARTREUSE Assemblée Générale du 7 mars 2026 à St Pierre de Chartreuse RAPPORT FINANCIER Exercice 2025			
DÉPENSES		RECETTES	
Reversion Cotis UFP38 + RC	5 643,00	Cotis adhérents GSC+UFP+RC	12 429,00
Reversion CRPF Revues	648,00	Revue "parlons forêt"	648,00
Frais de courriers	1 257,14	Formation Martéloscope	800,00
Droits Auteur Photos sur Internet	252,00	Participation Voyage Etude Jura	78,00
Frais AG 2024	290,80	Intérêts Parts sociales	0,32
Frais 30 ans du PNR Chartreuse	159,92		
Frais Divers (CA, Vie ma vie de Forestier, etc)	355,94		
Frais Bancaires	61,44		
Achat parcelles forêts au St Eynard	11 113,64		
Réalisation du site internet	2 952,00		
Maintenance site internet 2025	540,00		
Hébergement site internet	60,00		
Départ Juliette VENTURINI	286,40	Intérêts livret A 2025	390,63
TOTAL DEPENSES 2025	23 620,28	TOTAL RECETTES 2025	14 345,95
		Déficit 2025	9 274,33
		Compte Courant au 01/01/2025	36 289,38
		Compte Courant au 31/12/2025	26 486,27
		Compte sur Livret au 31/12/2025	18 489,92
		Total des Actifs au 31/12/2025	44 976,19

Renouvellement des membres du conseil d'administration

Membres sortants :

Marie-Claire KNOEFFLER

Gilles GONTHIER

Nouveaux membres :





GROUPEMENT des SYLVICULTEURS
de CHARTREUSE Isère

Les actualités et projets 2026



Privilégier la gestion des adhésions grâce au site

Notre Groupement est propriétaire de parcelles forestières au Sappey en Chartreuse

Rechercher un site pour valoriser la sylviculture en forêt de plaine

La charte de bonne conduite sylvicole

Un modèle de contrat de vente pourquoi ?

Les routes du massif : la réglementation est elle satisfaisante ?

Des nouvelles du Comité de site Chamechaude-Charmant Som-Pinéa



GROUPEMENT des SYLVICULTEURS
de CHARTREUSE Isère



Privilégier la gestion des adhésions grâce au site

Le groupement des sylviculteurs de Chartreuse-Voironnais
vous demande de privilégier l'utilisation du site internet pour :

gérer votre adhésion,

avoir accès aux informations publiées par le groupement: (Actualités
sur la forêt, Formations proposées par le CNPF Articles techniques sur la
gestion etc.)

vous inscrire aux formations proposées par le CNPF

Rappel

Pour ceux qui souhaitent bénéficier de l'assurance RC

vous devez déclarer par commune vos parcelles (N° de parcelle,
section, surface)

Votre groupement est aujourd'hui propriétaire

**Grâce à cette acquisition le groupement va mettre en place
une stratégie de communication**

Les objectifs :

Pédagogique à l'attention des adhérents et du grand public :

Mise en place d'une gestion durable intégrant les enjeux actuels

(biodiversité et adaptation au réchauffement climatique) Vis ma vie de forestier

Faire un support pour les formations : marteloscope, recherche de limites, inventaire, estimation du volume sur pied, etc...

• **Économique :** vente de bois

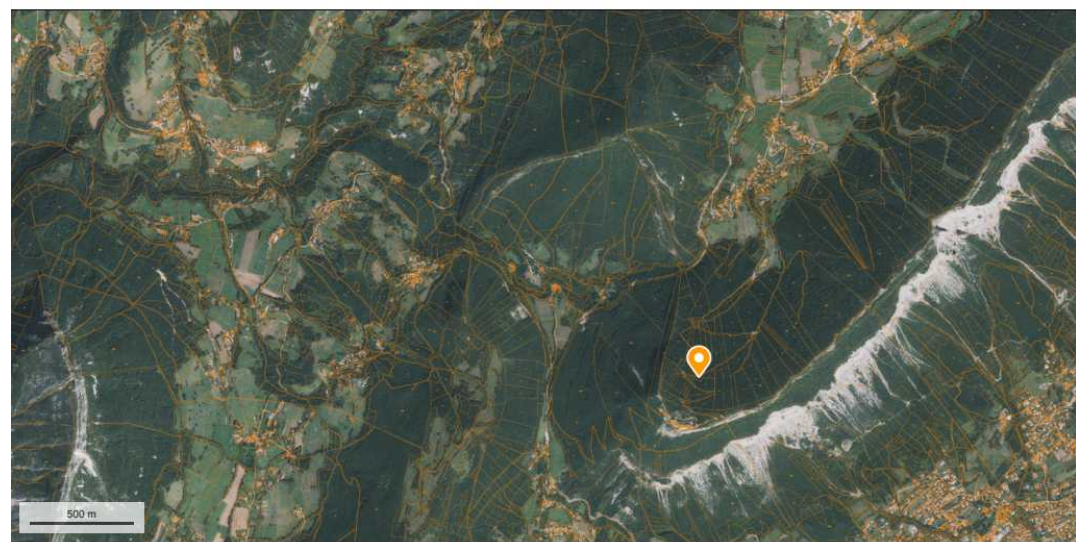


GROUPEMENT des SYLVICULTEURS
 de CHARTREUSE Isère

Votre groupement organisera
l'inauguration de cette
acquisition.
Vous serez bien sûr invités à
participer à cette manifestation

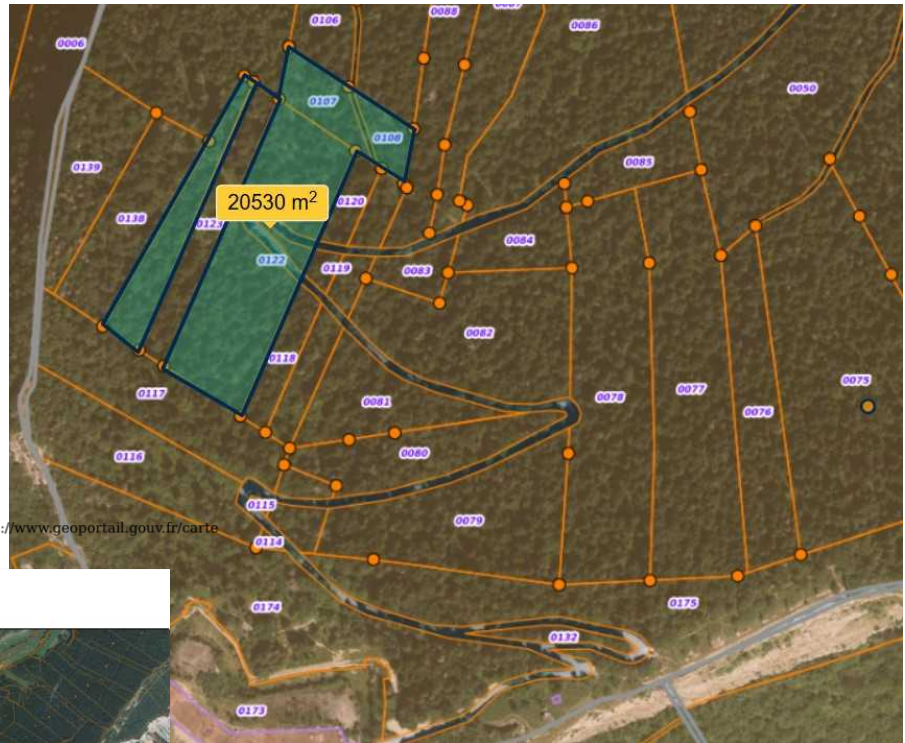
Visualisation cartographique - Géoportail

géoportail



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 5° 45' 57" E
Latitude : 45° 14' 39" N



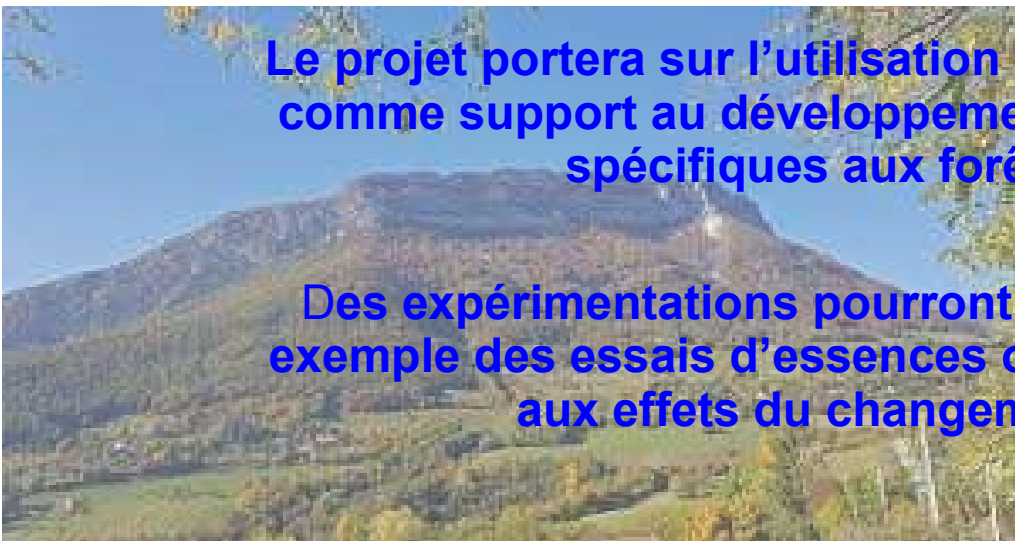
<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

SITUATION : Commune
du Sappey en
Chartreuse

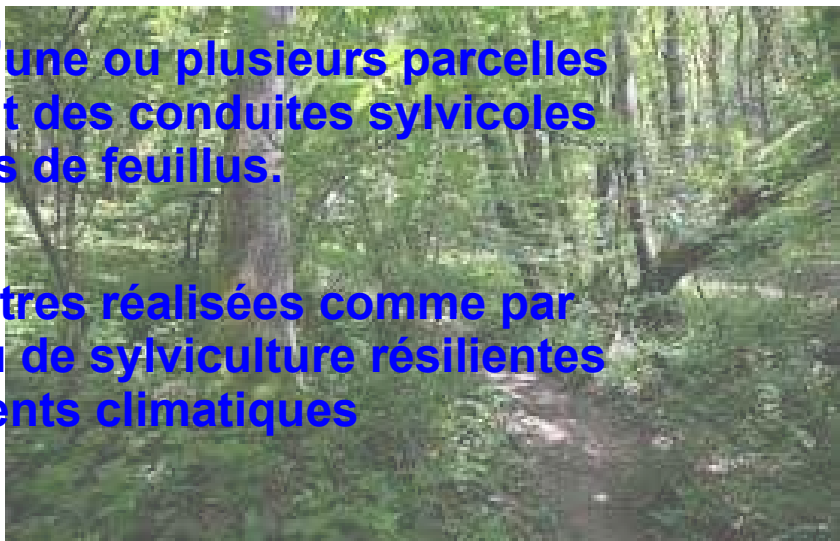
Rechercher un site pour valoriser la sylviculture en forêt de plaine

Votre groupement s'étend du cœur du massif de Chartreuse et de ses contreforts en englobant les forêts du Voironnais.

Une réflexion pour trouver un « site où la sylviculture ne repose pas sur celle de nos forêts de montagne » est en train de germer au sein de notre conseil d'administration.



Le projet portera sur l'utilisation d'une ou plusieurs parcelles comme support au développement des conduites sylvicoles spécifiques aux forêts de feuillus.



Des expérimentations pourront être réalisées comme par exemple des essais d'essences ou de sylviculture résilientes aux effets du changements climatiques



Adhérer au GSC 38 c'est aussi adhérer au respect d'une bonne gestion de votre forêt

Pour éviter ces situations une prise de conscience de nos adhérents est indispensable.

Votre Groupement des Sylviculteurs vous propose de signer la charte de bonne conduite liée à votre adhésion.



L'adhésion au groupement des sylviculteurs n'est pas seulement une démarche pour couvrir sa responsabilité pour les risques liés aux forêts, mais chacun a une responsabilité vis-à-vis des propriétaires et des peuplements contigus. Notre forêt a un rôle important pour notre société (environnemental, économique et sociétal).



GROUPEMENT des SYLVICULTEURS
de CHARTREUSE Isère

La charte liée à votre adhésion



Les principales règles et pratiques sylvicoles :

Maintenir une couverture forestière permanente par des coupes progressives

Adopter une sylviculture en privilégiant lors des martelages les tiges et les groupes d'arbres de qualité, po

Rechercher l'équilibre entre production de bois et régénération du peuplement.

Rechercher un peuplement diversifié

Favoriser une exploitation basée sur des interventions plus fréquentes (tous les 4 à 12 ans) et légères

Maintenir un mélange d'essences en favorisant particulièrement les essences feuillues dites précieuses

Maintenir les arbres morts et/ou à cavités de gros diamètres,

Privilégier les essences qui se régénèrent naturellement et se développer sans protection

Favoriser des méthodes d'exploitation prudentes et des matériels adaptés,s.

Conserver les arbres remarquables, pittoresques et/ou patrimoniaux afin de favoriser l'attrait visuel de votre forêts,

Lors de futures coupes prévenir suffisamment tôt la mairie et/ou l'ASA qui pourront informer les propriétaires riverains et réaliser un état des lieux contradictoire sur le réseau de desserte.

Une déclaration en mairie est obligatoire pour tout chantier de plus de 100 m³ (en cas de bûcheronnage manuel) ou de 500 m³ (en cas de coupe mécanisée),



GROUPEMENT des SYLVICULTEURS
de CHARTREUSE Isère

Votre groupement vous propose un modèle de contrat de vente de vos bois



**Vous pourrez accéder au modèle de
contrat de vente de vos bois sur le site
<https://www.gsc38.fr/>**

1

Contrat d'achat/vente de bois sur pied

1 - Parties prenantes

Nom du propriétaire ou raison sociale ou son représentant :

Adresse

Code postal

ville

Tel

Email

Régime TVA : ☐ Non assujetti OU ☐ Assujetti - n° TVA : FR

Ci-après dénommé "le vendeur",

Nom de l'acheteur ou raison sociale :

Adresse

Code postal

ville

Tel

Email

N°SIRET :

Certifié PEFC ou FSC (sous le cas échéant) sous le N° :

Date d'échéance :

Régime TVA : ☐ Non assujetti OU ☐ Assujetti - n° TVA : FR

Ci après dénommé "l'acheteur",

2 - Objet

Le vendeur déclare vendre à l'acheteur aux clauses et conditions ci-après les bois de la coupe ou le lot de bois identifié(s) ci-dessous. L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance du terrain et du lot de bois faisant l'objet du contrat :



GROUPEMENT des SYLVICULTEURS
 de CHARTREUSE Isère

**Statut des
routes
forestières du
col de la
Charmette, du
Charmant Som
et du Saint
Eynard ?**



**Quelle
procédure à
engager pour
adapter
l'interdiction
de circulation
du 15/11 au
15/05 ?**



NOTRE GROUPEMENT PARTICIPE ACTIVEMENT AUX ATELIERS DU COMITE DE SITE CHAMECHAUD/ CHARMANT-SOM/ PINEA

Ateliers Comité de Chamechaude avec fresque pour le climat à la maison de la Montagne à Grenoble.




THEMATIQUE BIODIVERSITE ET EDUCATION

Mandat donné au Groupe de travail :

- Suivre et alimenter la réalisation d'un diagnostic paysager et de biodiversité (réalisé)
- Suivre les études liées à la biodiversité lancées ou à lancer
- Travailler à l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation des publics aux questions de biodiversité sur le site

Dynamique partenariale :

- GT réunit 3 fois
- Forte implication des acteurs
- 2 présentations en Plateforme environnement PNRC



GT mai 2025- Atelier n°1 « Cartographie sensible du site »

Le temps des échanges




THEMATIQUE
DIVERSIFICATION DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Mandat donné au GT :

- Travailler sur la question des activités de pleine nature respectueuses des enjeux de transition
- Echanges, débattre sur des objectifs et enjeux parfois contradictoires
- Trouver des compromis acceptables pour tous

Dynamique partenariale : nouveau GT réuni 2 fois. Forte mobilisation et diversité des acteurs

ières conclusions :

- Consensus des partenaires de ne pas aller vers une diversification type « parc d'attraction »
- Ne pas nécessairement faire + mais optimiser et améliorer l'existant
- Mettre à jour et adapter le plan d'actions 2022
- Garantir un tourisme et une fréquentation respectueuses du site (biodiv, cohabitation...)



Fresque de la montagne avec les membres du GT été 2024, Maison de la montagne de Grenoble

Notre forêt doit être gérée, en respectant les équilibres « Production-Protection » dans un contexte de fragilité accentuée par les aléas du changement climatique.

Nous propriétaires, avons le devoir de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour que les générations à venir, puissent continuer à gérer ce patrimoine exceptionnel.

L'association la Bonne Fabrique s'interroge sur la gestion mise en place face au dépérissement de la forêt, enjeu important face à l'emprise de la forêt sur le Domaine de Chamechaude, Pinéa, Charmant Som.

Martin Deltombe, ONF, précise que cette question est totalement intégrée par les gestionnaires publics et privés. L'ONF a par exemple développé les îlots d'avenir pour tester des espèces plus adaptées mais il existe de nombreux autres actions. La gestion forestière se fait sur un temps long alors que le dépérissement est rapide, il faut donc reboiser en quelques années. Il remercie d'avoir mis en avant cette problématique qui est centrale et va fortement impacter les paysages.

En complément des échanges, il est rappelé dans le présent compte-rendu que le sujet d'ouverture du comité de site de 2024 était dédié aux impacts du changement climatique et au dépérissement de la forêt avec une présentation de l'ONF sur la gestion et les solutions expérimenter.

Yves Jail, membre du groupement des sylviculteurs de Chartreuse, précise que 65% de la forêt en Chartreuse est privée avec une multitude de petits propriétaires. Selon lui, peu se sont engagés dans des plans de gestion et ils sont souvent démarchés par des exploitants réalisant des prélèvements trop importants accélérant le dépérissement de la forêt sur ces parcelles et les parcelles contiguës. Il précise que la qualité des sols joue

Votre groupement était présent à plusieurs rencontres

Séminaire Col de Porte



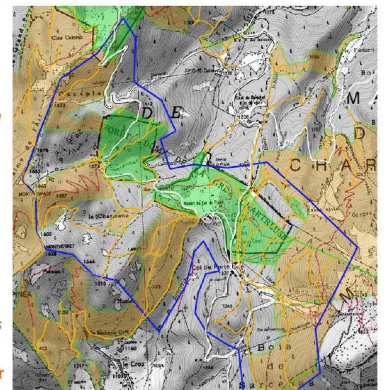
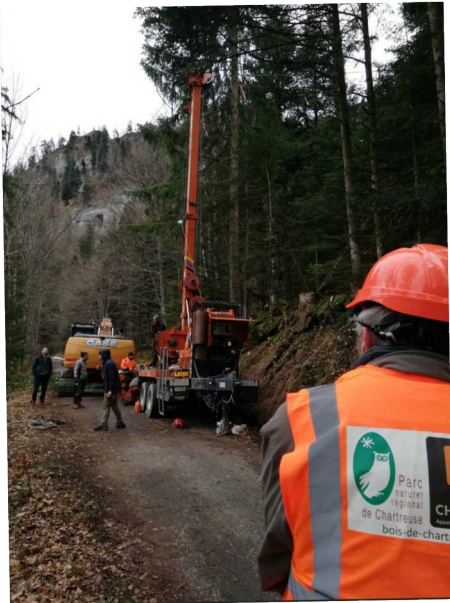
COMITE DE SITE 30/06/21

Office National des Forêts

UN CARREFOUR LOGISTIQUE POUR 500HA DE FORET DE PRODUCTION

- **Le CDP concentre la vidange de :**
 - 100ha de forêt domaniale
 - 200ha de forêt communale
 - 200ha de forêt privée

-> potentiellement 2500m³/an de bois y transitent (eq 25 maisons individuelles/an et 25 emplois dans la filière)
- **Des infrastructures indispensables à partager ou à découpler selon les cas :**
 - Pistes de débardage vs sentiers et pistes de ski été/hiver
 - Lieux de stockage et chargement vs lieux de stationnement
 - Accès camion grumier vs stationnement et pistes ski été
- **Des investissements possibles et souhaitables pour mieux concilier les usages mais aussi les enjeux**

démonstration de
débardage par câble
Route de Currières

Voyage d'étude de l'école forestière des Barres





UFP 38 / UNION des FORESTIERS PRIVÉS de l'ISÈRE

**Assemblée Générale du Groupement des
sylviculteurs de Chartreuse**

**Samedi 07 mars 2026
Maison du Parc Naturel de Chartreuse**

Ordre du Jour :

- **FRANSYLVA et UFP 38
FRANSYLVA.**
- **La Responsabilité Civile.**
- **Les actions et
représentations
départementales**

FRANSYLVA :

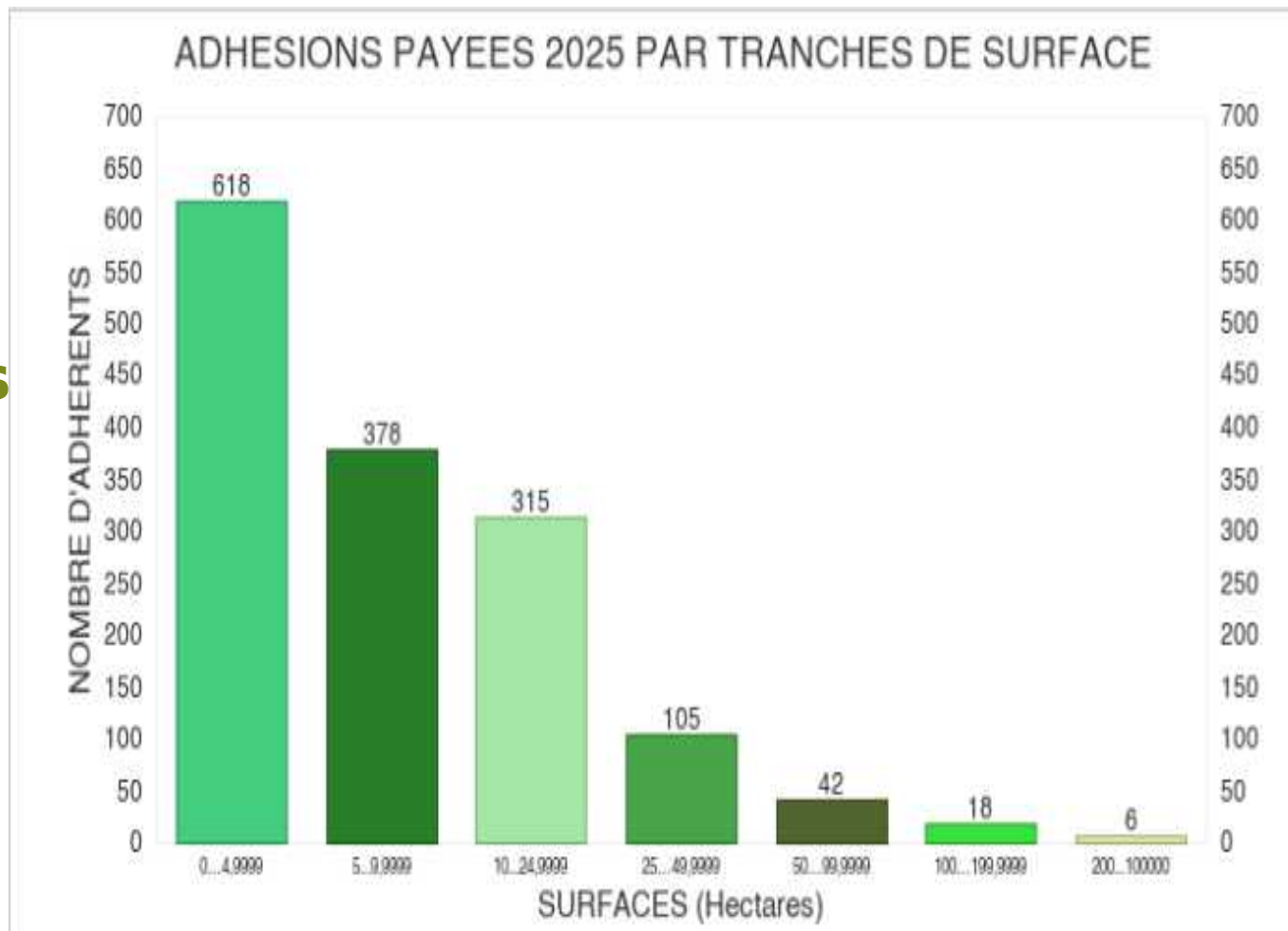
Fransylva est la seule organisation représentant l'ensemble des propriétaires forestiers privés dans toutes leurs composantes et leur diversité. Elle les informe, les défend et les représente.

Fransylva fédère **15 unions régionales, 70 syndicats départementaux ou interdépartementaux** en métropole et **3 structures dans les DOM** (Martinique, Guadeloupe, Réunion).



**1482
adhérents**

**20 777 ha
assurés**



Point sur l'Assurance RC

La responsabilité du propriétaire en cas de dégâts causés par sa propriété repose sur plusieurs fondements juridiques en droit français. Le **Code civil** établit le cadre général de cette responsabilité, notamment à travers les articles **1240** et suivants relatifs à la responsabilité délictuelle. L'article 1242 alinéa 1er pose le principe selon lequel on est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des choses que l'on a sous sa garde.

Ce principe de responsabilité du fait des choses s'applique pleinement aux biens immobiliers. **Le propriétaire est considéré comme le gardien de son bien et doit donc répondre des dommages que celui-ci pourrait causer à autrui.** Cette notion de garde juridique est centrale et a été précisée par la jurisprudence au fil du temps. **Elle implique que le propriétaire a les pouvoirs d'usage, de direction et de contrôle sur son bien.**

Point sur l'Assurance RC

Si vous possédez un bois ou une forêt, votre responsabilité civile peut être mise en cause en cas d'accident d'un tiers, **même si votre forêt n'est pas ouverte au public !**

Une branche tombe sur une route et endommage une automobile, un incendie se propage à partir de votre parcelle, une pollution du milieu est générée par votre exploitation forestière...

L'assurance responsabilité civile est essentielle **pour le propriétaire**, pour ne pas risquer d'avoir à payer des millions d'Euros si un tiers est gravement blessé par une simple chute de branche dans sa forêt.

Attention !

La responsabilité civile du chef de famille ne couvre pas les risques concernant la propriété forestière !

(l'assurance RC forêt est spécifique)

Point sur l'Assurance RC

Comment s'assurer :

1. Contacter directement une compagnie d'assurance :
GROUPAMA, XLB, PACIFICA, GENERALI...
2. **Ou adhérer au groupement de sylviculteurs le plus proche de vos bois :**
 - ✓ **Pour Belledonne : GSB.**
 - ✓ **Pour la Chartreuse : GSC.**
 - ✓ **Pour le Vercors : GSV 38.**
 - ✓ **Pour le Trièves et la Matheysine : AFTBM**
 - ✓ **Pour les Bonnevaux et Chambarans : ADBC.**
 - ✓ **Pour le nord Isère : VALFOR.**

En adhérant à l'un de ces groupements vous adhérez également à l'UFP38 FRANSYLVA et vous bénéficiez d'une assurance RC pour vos forêts



Le contrat Abeille

**Contrat N° 78
409 118**

Objet de la garantie	Limites de garantie	Franchises
Dommages corporels, matériels et immatériels (Tous Dommages confondus) dont : <i>Dommages matériels et immatériels consécutifs</i> Vol par préposés	10 000 000 € par sinistre 6 750 000 € par sinistre 10 000 € par sinistre 152 450 € par préposé victime et 800 000 € par sinistre et par année d'assurance	750 € Sauf dommages corporels 750 € Néant Néant
Faute inexcusable		
Pollution	400 000 € par sinistre et par année d'assurance	10 % mini 230 € / maxi 1525 €
Défense Pénale et Recours suite à accident : dont honoraires d'avocat : - Référé, assistance à une mesure d'instruction, assistance devant une commission administrative, Tribunal d'Instance ou de police... - Tribunal de Grande Instance - Appel - Cassation ou Conseil d'état - Transaction amiable menée de bout en bout	3 100 € par litige (l'ensemble des réclamations résultant d'un même fait générateur est considéré comme constituant un même litige). 250 € par plaidoirie ou intervention 475 € par plaidoirie 550 € par plaidoirie 1 100 € par pourvoi 400 €	Seuil d'intervention 152 €

Le contrat Abeille

Assuranc
e RC

Qui est assuré :

Le propriétaire personne physique ou morale (GF, GFA, SCI...)

- Cas de l'indivision.
- Cas des couples mariés.
- Cas du démembrement de propriété.

Le contrat Abeille

Assuranc
e RC

Nouveauté 2025 :

- Possibilité d'inclure des prairies sous conditions:
 - En complément des surfaces boisées attenantes.
 - Pas d'exploitation (pâturage, bail, fauche ...).
 - Bâtiments possibles si non aménagés (cabane, grange).
- Attention: mêmes contraintes d'entretien des bordures.

Le contrat Abeille

Assuranc
e RC

A retenir : pour certaines situations le propriétaire a une obligation d'entretien!

Points de vigilance:

- Arbres morts.
- Lignes électriques et fibre.
- Voies ferrées.
- Routes et chemins dont chemins de randonnées.
- Ruisseaux.
- Falaises.
- Exploitations forestières.
- **Contractualisation pour la vente des bois.**

Sinistres
2020 -
2024

LISTES SINISTRES U.F.P 38 - Contrat N° 78 409 118						
DATE SINISTRE	REFERENCE	ADHERENT	TIERS	REGLEMENT	CIRCONSTANCES	ETAT
03.02.2020	A9422000		MAIRIE CRETS EN BELLEDONNE	8 136	arbre tombé sur passerelle piéton	CLOS
26.09.2021	B0023266		ENEDIS	13 512,28	ARBre tombé sur passerelle piéton	CLOS
10.12.2021	A9868415			-	arbre tombé sur clôture	CLOS
20.12.2021	B0044496		MAIRIE ST PIERRE DE CHARTREUSE	-	embâcles ayant obstrué lit naturel ruisseau - dommages voirie	CLOS
23.06.2022	B0128425			€	chute arbre sur clôture	CLOS
12.01.2023	B0350349			519,84€	chute arbre sur chaussée. Dommages véhicule tiers	CLOS
03.08.2023	B0593281			395€	chute arbre sur mur et toiture habitation	CLOS
28.11.2023	B0654595		mairie LA SURE EN CHARTREUSE	2 394,60 €	Chute arbre sur glissière	CLOS
09.12.2023	B0830395			0	Arbre tombé sur route - dommages véhicule	CLOS SS
27.03.2024	B0709749			18 155,28 € ET 6325 €	Suite neige, arbre tombé sur maison et véhicule	CLOS
25.06.2024	B0782666		CROY	1 160,61 €	chute arbre sur portail	CLOS
02/10.2024	B0869565			1 089 €	chute arbre sur barrière et compteurs électrique et gaz	CLOS
09.10.2024	B0943056			4 151,78 €	Chute branche sur route - dommages véhicule	CLOS

Liste des sinistres

Sinistres
2025

07. 01.2025	B1051910			2 800 €	chûte arbre sur véhicule	CLOS
23.03.2025	B1042388			3 349 €	chûte arbre sur parcelle et plantation	CLOS
22.04.2025	B1042587			0	chute arbre sur clôture	CLOS
25.09.2025	B1115916			A SUBIR : 1 232 €	chute arbre sur cabanon jardin	EN COURS
30.06.2025	B1105442			A SUBIR : 3 000 €	chute 5 arbres sur plantation sapins et	EN COURS
02.07.2025	B1165266			EXPERTISE EN COURS	Chute arbre sur grange	EN COURS
06.11.2025	B1200195			EXPERTISE PREVUE LE 05.12.25	chute arbre sur clôture et plantations	EN COURS

Actions et instances départementales

En plus de sa participation dans FRANSYLVA national et Régional, votre syndicat vous représente dans différentes commissions départementales, FIBOIS 38 et auprès des collectivités:

- **CDCFS** : cartographie des forêts du départements et renouvellements des plans de tirs (pour la chartreuse: PAT Chamois et Mouflons)
- **CDPENAF**. A noter : Document-cadre de l'Isère définissant les surfaces naturelles, agricoles et forestières ouvertes à un projet d'installation photovoltaïque au sol ainsi que les conditions d'implantation dans ces surfaces
- **CDAF** (Commission Départementale d'Aménagement Foncier) : ex : Dossier Frais de notaires.
- **DFCI** : attention aux OLD
- **FIBOIS 38** : ex : dossier transport de bois ronds (limitation de tonnage / fort impact sur la chartreuse)
- **PNR** : Vercors et Chartreuse (lancement de l'Atlas de Biodiversité Communale au sein de 15 communes du Parc naturel de Chartreuse)
- Métropole, CCMV, COM COM du Grésivaudan, Pays Voironnais, Bièvre ...
- **CDESI** : fréquentation du public et sports outdoor.
- **Département** : travail sur les PDIPR.

Actions et instances départementales

Nouveauté 2026:

**Groupe communication ☾
Expérimentation d'une
présence sur INSTAGRAM et
Facebook**





UFP 38 / UNION des FORESTIERS PRIVÉS de l'ISÈRE

Merci pour votre attention



GROUPEMENT des SYLVICULTEURS
de CHARTREUSE Isère



Les groupements et le CNPF





GROUPEMENT des SYLVICULTEURS
de CHARTREUSE Isère

Les actions du CNPF en 2025



- Travail avec les ASA (ASA des Entremonts et ASA des forêts de Chartreuse), les communes et l'ONF sur les projets de desserte forestière (font martin, Coleau T2, route du Mont T2)
- Accompagnement des ASLGF (ASLGF des petites roches, ASLGF d'entre Roize et Guiers) sur les projets de plantation
- Accompagnement du GSC 38
- Des visites conseil / dossiers de subvention / formations

➤ Agrément des Documents de Gestion Durable

➤ Foncier





GROUPEMENT des SYLVICULTEURS
de CHARTREUSE Isère



Vis ma vie de forestier



2025

➤ 5 demi-journées en août animées par le CNPF

➤ 90 participants en Chartreuse

2026

- Programmation 2026 en cours

Les formations des propriétaires forestiers en 2025

- 7 réunions de vulgarisation :
Dégât de gibier, intervention auprès des
lycéens, biodiversité, héritage de parcelles.

Forestivité 2026 en cours de programmation



CHARTREUSE

Vis ma vie de Bûcheron

SAISON 2025

➔ Visites gratuites et accompagnées

EN CHARTREUSE

Glissez-vous dans la peau d'un bûcheron et d'un forestier !

Partez à la rencontre des professionnels de la forêt le temps d'une demi-journée : abattage, ébranchage, débardage...

**Tous les jeudis
du 17 juillet au 21 août 2025**

Informations & inscriptions :
Office de tourisme Coeur de Chartreuse
Tél. : 04 76 88 62 08
info@coeurchartreuse-tourisme.com

Rendez-vous sur
vismaviedebucheron.org

Visites proposées par FIBOS Isère, ONF, COFORET, ADF, ASDETS, Groupement des Sylviculteurs de Chartreuse, CNPF, Chartreuse Tourisme et l'Office de tourisme Coeur de Chartreuse, en partenariat avec le Parc naturel régional de Chartreuse et Grenoble Alpes Métropole



Programme des formations pour les propriétaires forestiers en 2026

28/03/2026	Chartreuse	Proveysieux	Dégâts de gibier : reconnaissance, déclaration, protection
22/04/2026	Chartreuse	Route forestière du Mont	La gestion durable autour d'une route forestière. Documents, réflexion
20/05/2026	Pays Voironnais	Mairie de Voreppe	Le changement climatique et vos forêts
10/06/2026	Pays Voironnais	Mairie de Voreppe	Le changement climatique et vos forêts



Programme des formations pour les propriétaires forestiers en 2025 : les FOGEFOR

FOGEFOR Iphigénie, GPS et cartographie

12/06/2026	Nord Isère	Beaurepaire	Présentation Iphigénie et géoportail.gouv - Salle et exercices terrain
19/06/2026	Nord Isère	Beaurepaire	Limites de parcelles avec un géomètre-expert et initiation à la cartographie - Salle et exercices terrain

FOGEFOR Découverte de la Gestion Forestière

29/05/2026	01-38	La Tour du Pin	Présentation de la forêt et des acteurs / Botanique sur le terrain
05/06/2026	01-38	Oyeu	Les différents modes de traitements / La gestion forestière
26/06/2026	01-38	Groslié St Benoit	Les stations forestières /DGD
11/09/2026	01-38	Belley	Les principaux impôts / Le cubage / Le contrat de vente de bois





GROUPEMENT des SYLVICULTEURS
de CHARTREUSE Isère

Aides financières « Un arbre, un habitant »



Peuvent en bénéficier tous les propriétaires forestiers publics et privés, groupements forestiers, associations : ASLGF, ASL, ASA.

Conditions d'éligibilité :

- Travaux non débutés
- 1 dossier par an et par propriétaire, 2 pour les structures
- Surface parcourue au minimum 1 ha
- Pas de plantation après coupe rase sauf raisons sanitaires (constat du dépérissement sur pied fait par le CNPF) ou de renouvellement en échec depuis plus de 10 ans.
- Avoir un document de gestion durable (PSG, CBPS+, RTG) en cours de validité.
- Respect des réglementations

**Fin du
dispositif au
31/12/2027**





GROUPEMENT des SYLVICULTEURS
de CHARTREUSE Isère

Commande groupée de plants NAUDET



*Peuvent en bénéficier tous les propriétaires forestiers membres
du groupement*

Organisation :

- Plants forestiers Naudet & protections
- Avantage de commande groupée (pas de frais de port)
- 2 lieux de livraisons : St Thibaut de Couz (73) ou Theys (38)
- Paiement à la réception des plants à la pépinière

Pin laricio de Calabre (godet ou motte GF 350) / VG	8 et +	2,06 €
Pin noir d'Autriche (motte GF 350 1+0) / PNI 901	8 et +	2,06 €
Pin de Salzmann (motte GF 200 2+0) / PCL 901	11 et +	1 €
Cèdre de l'Atlas (godet ou motte GF 350 1+1) CAT-	10 et +	2,59 €
Thuya Géant "plicata" (motte GF 400 2+0)	40 à 60	2,82 €
Douglas (RN 1+1 ou 2+1) / VG 01-02-04-05	30 et +	1,42 €
Douglas (godet GF 400 1+1) / VG 02-05	20 et +	2,34 €
Sapin pectiné (RN 2+1 ou 2+2) / AAL 501-402-502	8 et +	1,45 €
Sapin pectiné (godet GF400 2+1 ou 2+2) / AAL 501-	8 et +	2,54 €
Sapin Nordmann(RN 2+1 ou 2+2)/Ambro ou France	11 et +	1,52 €
Sapin Nordmann(godet/motte GF350 2+1 ou 2+2) /	11 et +	2,69 €
Sapin de Bornmuller (RN 2+1 ou 2+2) / VG 01-02	15 et +	1,99 €
Sapin de Bornmuller (godet GF400 2+1 ou 2+2) / VG	8 et +	2,69 €
Sapin de Céphalonie (godet GF 400 2+2) / VG 001	8 et +	2,74 €
Sapin d'Espagne (pinsapo) (Godet GF 400 2+1) / API	8 et +	2,84 €
Érable plane (motte GF 200 1+0) / APL 901	20 à 40	2,14 €
Érable sycomore (RN 1+0) / APS 400	20 à 40	1,08 €



Merci pour votre attention ! Des questions ?



Le bois de Chartreuse

AG du Groupement des Sylviculteurs de Chartreuse - Isère



7 mars 2026

Aline GARCIN, coordonnatrice du
Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse
(CIBC)



Indicateur de Changement Écologique (ICE)

Un outil de suivi de
l'équilibre Forêt -
Gibier

*Assemblée générale
Groupement des
Sylviculteurs de
Chartreuse Isère
07/03/2026*



Équilibre forêt-gibier ou équilibre sylvo-cynégétique

« L'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles »

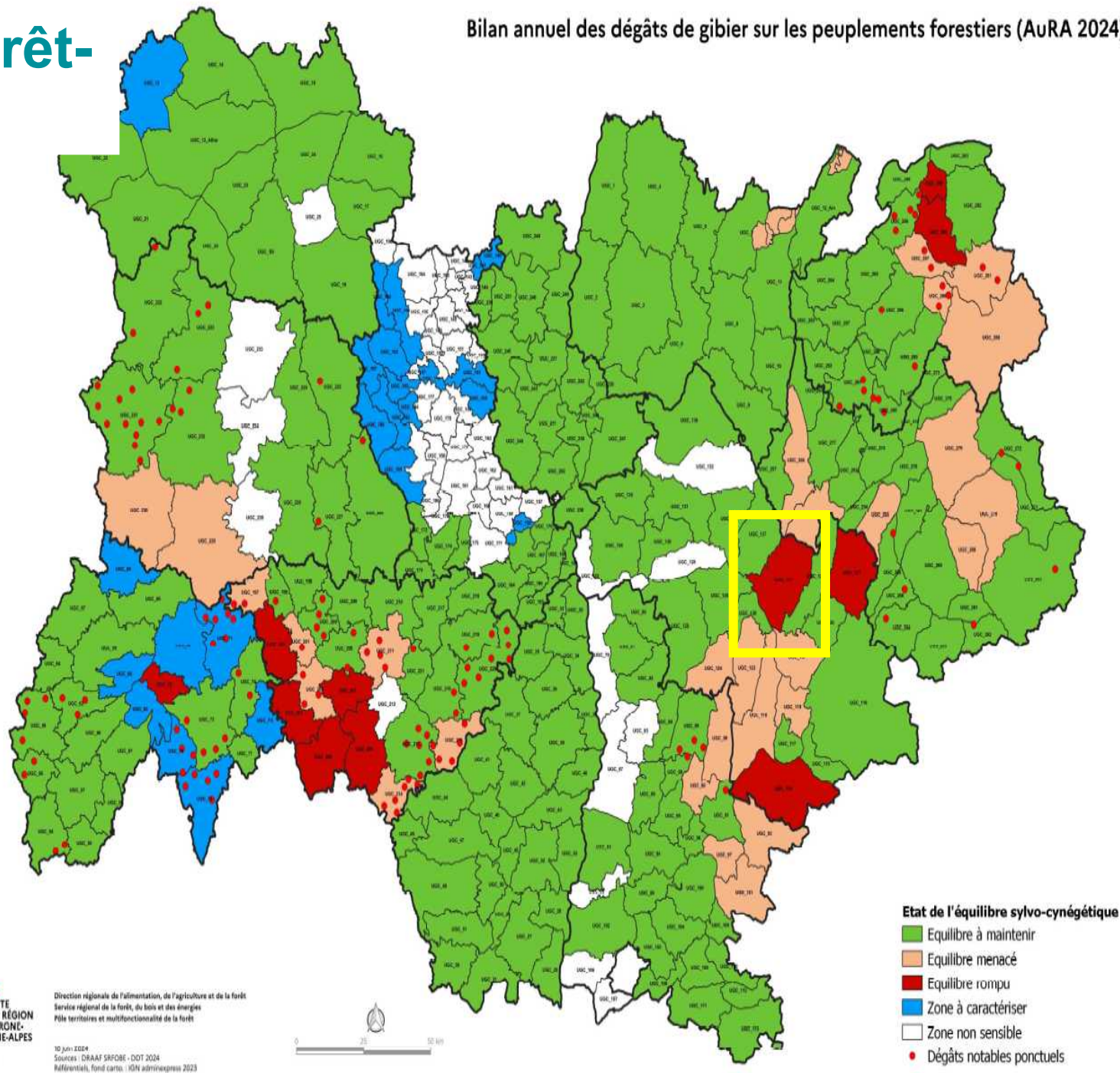
Source : Article L425-4 code de l'environnement



Équilibre forêt-gibier



Bilan annuel des dégâts de gibier sur les peuplements forestiers (AuRA 2024)



Un suivi

En Chartreuse Iséroise
Indicateurs de Changement
Écologique (ICE)



Partenaires

- Intervenants terrain (ONF - CA38 - ACCA/GSC - Chasseur Isère)
- PNR Chartreuse : Centralise / Analyse / Présente



Indicateurs de Changement Écologique (ICE)

Protocole de collecte et de suivi des données

Équilibre forêt-gibier

Deux grandes familles de données :

- Données végétation (réseau de placettes)
- Données concernant les ongulés
(comptage, poids des jeunes de l'année)



ACCA
Provey
zieux



The map displays the Massif de la Chartreuse, a mountainous region in France. It is characterized by numerous green and red points scattered across its terrain. The green points are more numerous and are distributed throughout the central and eastern parts of the massif. The red points are fewer in number and are primarily located in the western and southern areas. The map includes labels for various communes such as St-Laurent-du-Fort, St-Etienne-de-Crossey, St-Julien-de-Raz, and St-Pierre-de-Chartreuse. It also shows the D30 road and the D10 road. The map is titled 'MASSIF DE LA CHARTREUSE' in the center.

**CIRCUITS DE COMPTAGES MASSIF
DE LA CHARTREUSE**

0 10 km

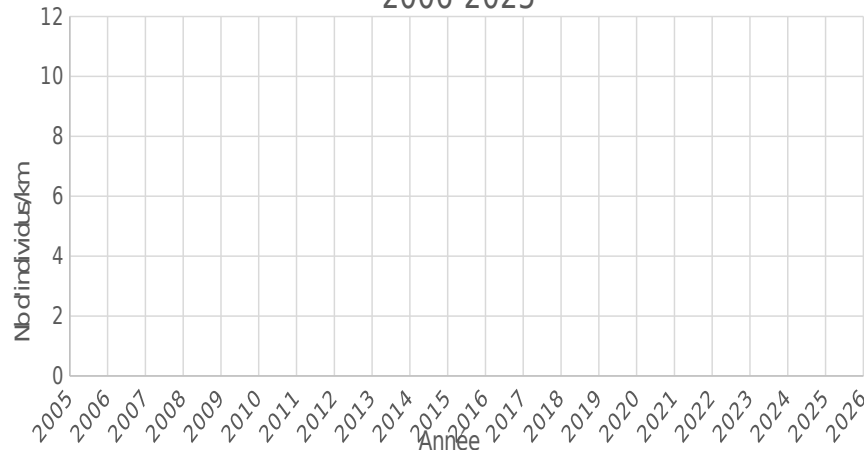
Cartographie: POC - VALLEYSA - 28.11.2004
Sources: IGN, POC
Droits réservés. Copie et reproduction interdites.

16 Circuits de comptages

Indicateurs d'Abondance

$$f(x) = \text{NaN} \times + \text{NaN}$$

CERF - Indice nocturne
2006-2025



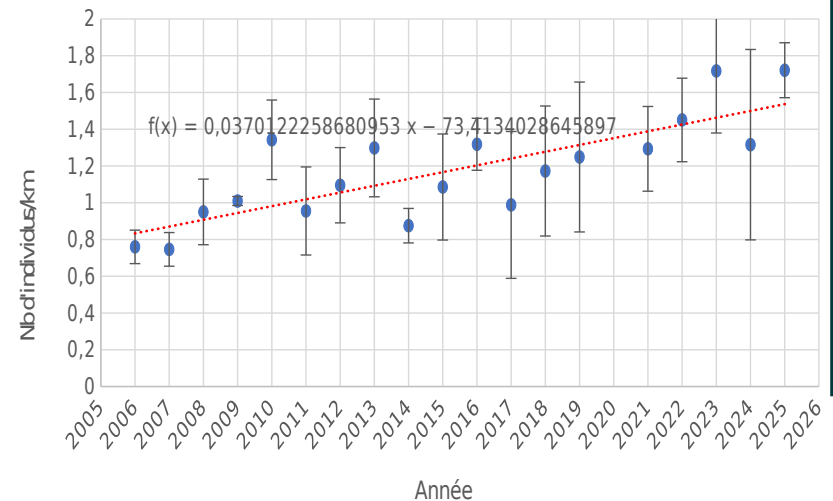
L'indice nocturne cerf

Augmentation de la
population de cerfs sur
la période observée

L'indice nocturne
chevreuil (non validé)

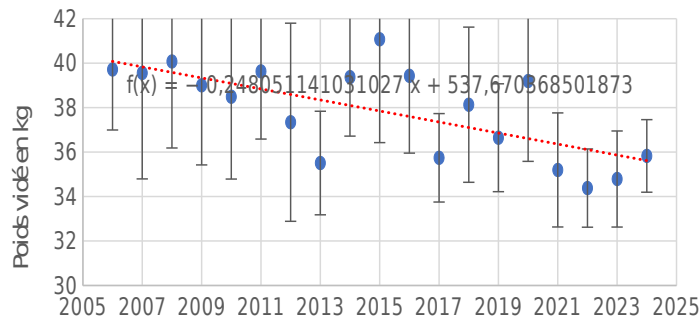
Augmentation de la
population de chevreuil
sur la période observée

Chevreuil - Indice nocturne
2006-2025

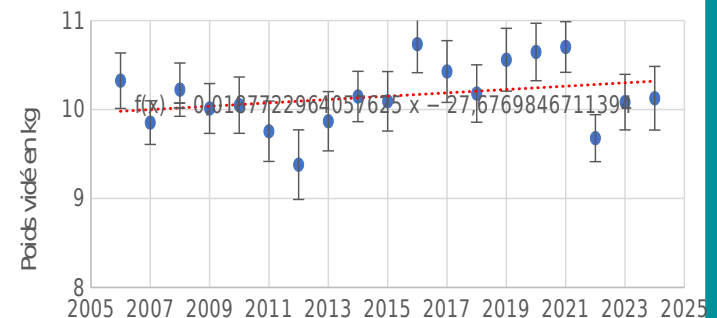


Indicateurs de Performance

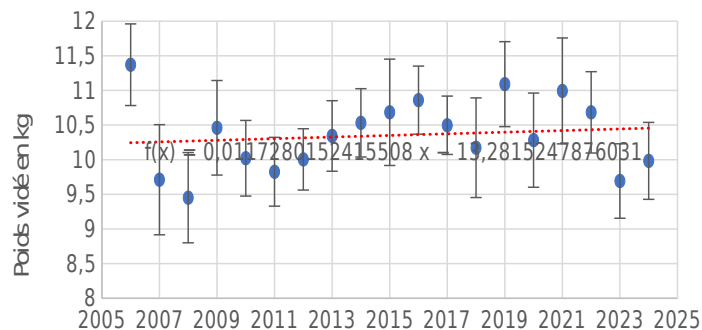
Cerf - ICE Performance
2006 - 2024



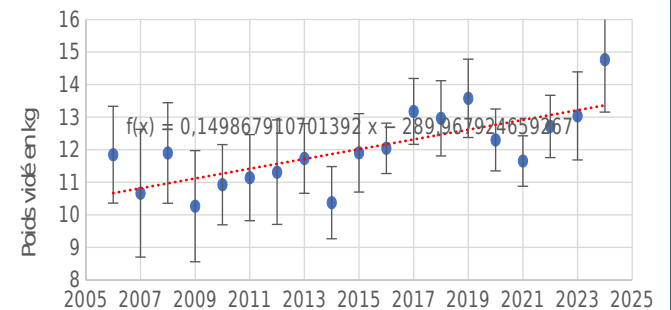
Chevreuil - ICE performance
2006 - 2024



Chamois - ICE performance
2006 - 2024



Mouflon - ICE Performance
2006 - 2024



Diminution du poids moyen des jeunes cerfs

Baisse de 3,9 kg entre les chiffres 2006 et 2024

Indicateurs Faune

Augmentation du nombre de
cerf

+

Diminution des poids des
jeunes cerfs

=

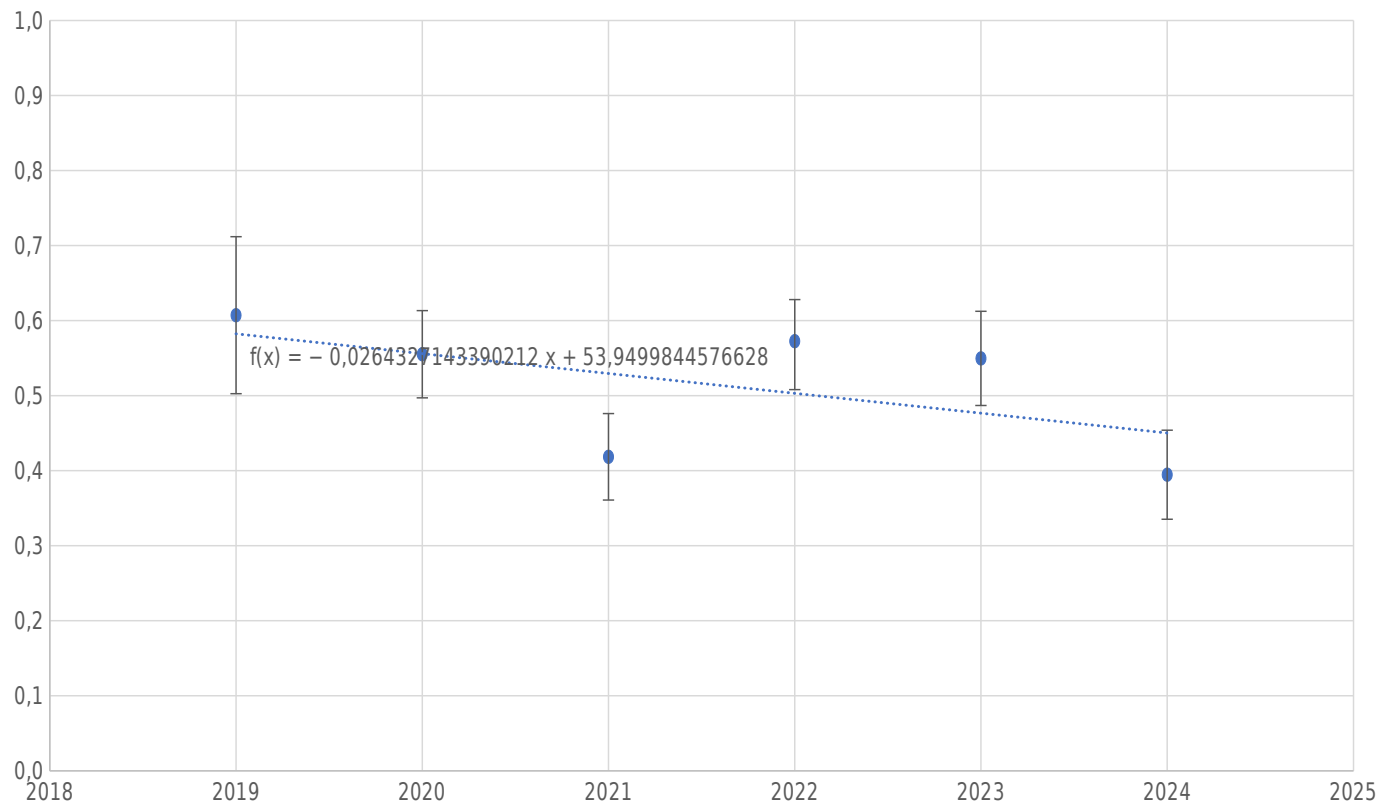
Phénomène de densité
dépendance



ACCA
Provezieux

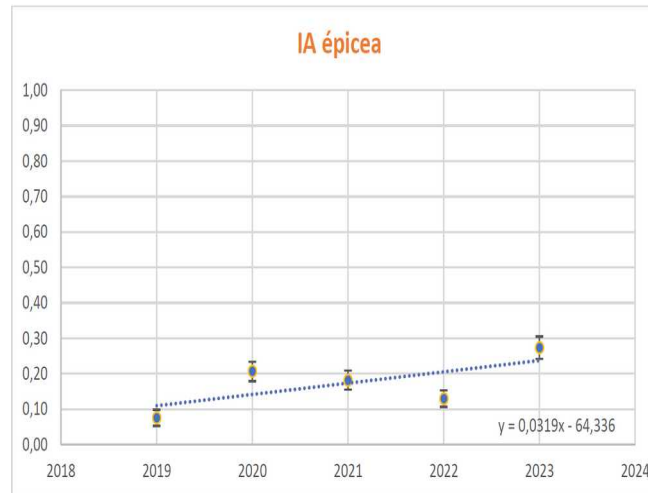
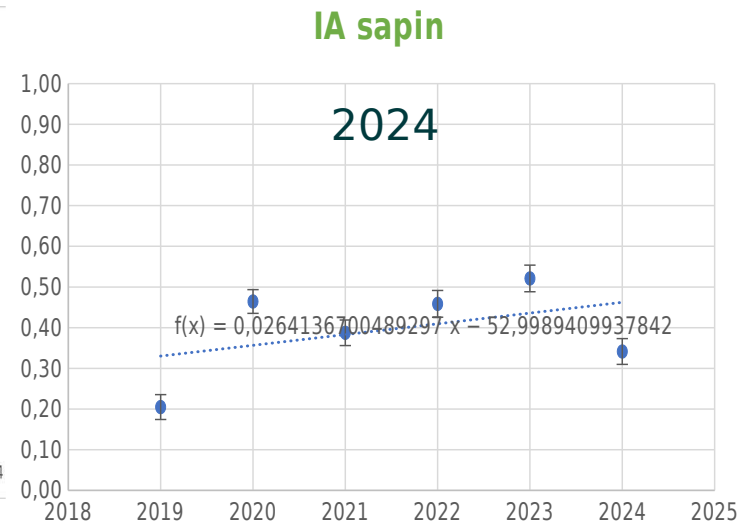
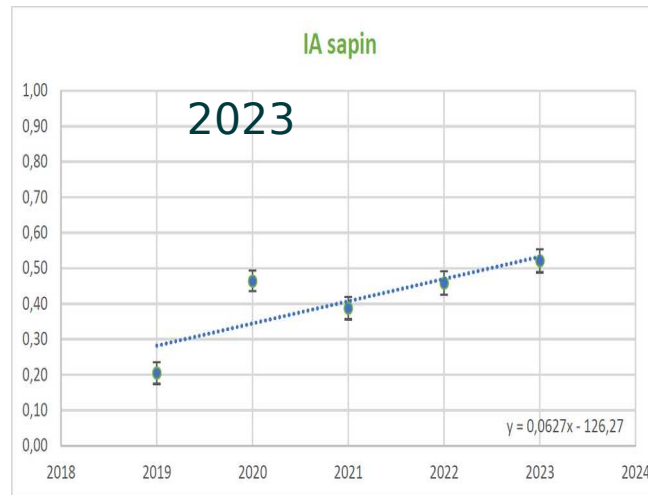
Indice de consommation

IC global Chartreuse - 2019-2024



Diminution non significative de l'indice de consommation global sur la période 2019-2024

Indice d'Abrouissement

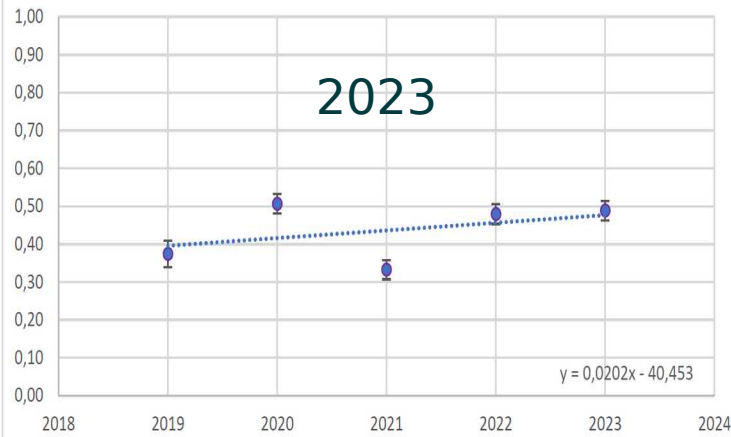


Tendance à l'augmentation des impacts (sapin)

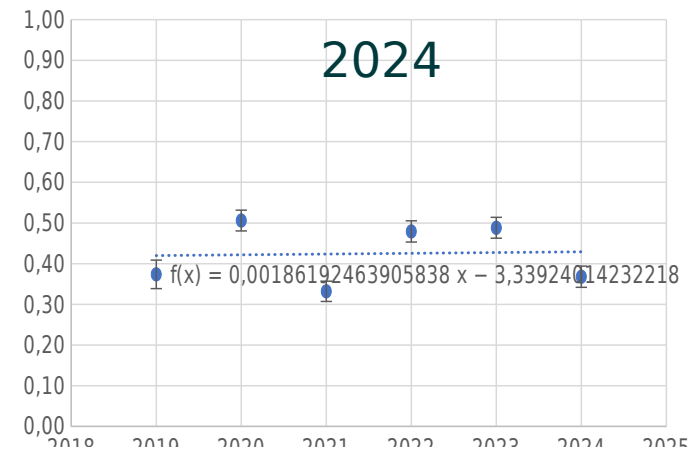
Tendance à la stabilisation des impacts semble se dégager (épicéa)

Indice d'Abrouissement

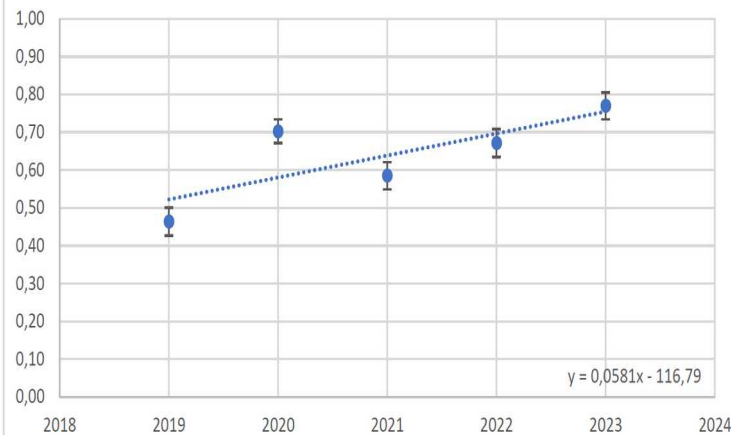
IA hêtre



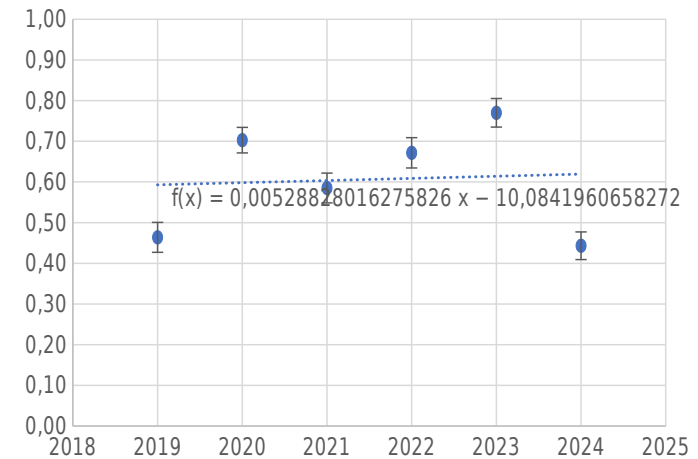
IA hêtre



IA erable sycomore



IA erable sycomore



Tendance à la stabilisation des impacts
semble se dégager

Indicateurs Flore

- Des indices de consommation et d'abrutissement élevés
- Des courbes qui semblent encourageantes
- Une augmentation du Plan de Chasse qui semble commencer à avoir un effet.



MERCI



Mathieu Gavend

Technicien forêt – filière
bois

mathieu.gavend@parc-chartreuse.net

04 76 88 75 20



Les états des lieux de voirie



Application par les Chambres d'Agriculture :

- Précisé dans le Programme Regional Valorisation du Bois et Territoires
PRVBT 2025-2030
- Protocole défini par les Communes Forestières
- Objectif : « Réaliser des états des lieux de voirie de compétence communale* pour des chantiers privés d'exploitation forestière, sur demande des communes »
- Voierie de compétence communale* : chemins ruraux, voix communales.
- Possibilité d'établir des états des lieux sur demande de structures de regroupement: ASA, ASLGF...

Concrètement par les conseillers forestiers :



- Sollicitations des communes pour rassurer et comprendre les chantiers
- Sollicitations des communes pour médiation urgente d'un chantier

Lien possible avec FIBOIS + Territoire

- Réalisation lors des chantiers groupés animés par les Chambres

Le rôle du conseiller forestier :

- ✓ Dialogue entre les élus des communes et les entreprises forestières
- ✓ Il apporte un point de vue « neutre et objectif »
- ✓ Il n'a pas le rôle de « Police »
- ✓ Il forme les élus à intégrer l'usage forestier des chemins, et à comprendre un chantier forestier
- ✓ Il veille à une remise en état, et aux éléments fonctionnels

Ne pas confondre

FICHE DE CHANTIER

Commune : ...

Parcelles cadastrales (secteur et n°) : ...

Date prévisionnelle : début : ... fin de chantier : ...

Type de travail : ☐ Abattage/Éclaircie ☐ Travaux sylvicoles, préciser :

Informations générales

Entre : ...

La commune de : ...

Représenté par : ...

Téléphone : ...

Mail : ...

Observations particulières sur les infrastructures

N° Tronçon	État	Observations	Ref photo
	Bon		
	Moyen		
	Mauvais		

À établir en trois exemplaires

Fait à : ... le : ...

Signature : ...

Pour la commune : ... Pour le responsable de l'exploitation : ... Pour la tierce personne : ...

Déclaration exploitation

Voir également
www.fibois38.org (onglet
 Les outils / récolte du
 bois)

État des lieux « chantier forestiers »

État des lieux Chantiers Forestiers

Informations générales

Entre : ...

La commune de : ...

Représenté par : ...

Téléphone : ...

Mail : ...

Observations particulières sur les infrastructures

N° Tronçon	État	Observations	Ref photo
	Bon		
	Moyen		
	Mauvais		

À établir en trois exemplaires

Fait à : ... le : ...

Signature : ...

Pour la commune : ... Pour le responsable de l'exploitation : ... Pour la tierce personne : ...

Etat des lieux
 avant
 l'exploitation

État des lieux préalable aux travaux

Situation et description des travaux

Commune : ...

Lieu-dit/localité : ...

Parcelles cadastrales (secteur et n°) : ...

Date prévisionnelle : début : ... fin de chantier : ...

Type de travail : ☐ Abattage/Éclaircie ☐ Travaux sylvicoles, préciser :

Contraintes particulières sur les chantiers

Caractéristiques du terrain	Obstacles/Contraintes	Valeurs de dérogation
1. Dénivelé	10. Lignes aériennes (électrification, télécoms, ...)	18. Vies animales aux espèces menacées
2. Principes	11. Lignes enterrées	19. Chemins battus
3. Falaises	12. Constructions d'eau ou d'autres fluides	20. Canaux
4. Barres rocheuses	13. Réseaux d'eau	21. Puits et installations de forage
5. Zones humides	14. Fossés d'irrigation	22. Vies végétales
6. Plans d'eau	15. Sources	23. Autres
7. Cours d'eau	16. Chênes	
8. Sources	17. Autres	
9. Autres		

État des lieux postérieur aux travaux - Réception

N° Tronçon	État	Observations	Ref photo
	Bon		
	Moyen		
	Mauvais		

À établir en trois exemplaires

Fait à : ... le : ...

Signature : ...

Pour la commune : ... Pour le responsable de l'exploitation : ... Pour la tierce personne : ...

Etat des lieux
 après
 l'exploitation

État des lieux voirie communale / rurale



État des lieux Chantiers Forestiers



Informations générales

Entre

La commune de

Représentée par :

Téléphone :

Mail :

Et

L'entreprise :

Représenté par :

Téléphone :

Mail :

Et

Tierce personne (autour du présent état des lieux) :

Téléphone :

Mail :

À établir en trois exemplaires

État des lieux préalable aux travaux

Situation et description des travaux

Commune :

Lieu-dit/localité :

Parcelles cadastrales (section et n°) :

Date prévisionnelles : début : .. / .. / .. fin de chantier : .. / .. / ..

Type de travaux : ☐ Abattage/Débardage ☐ Travaux sylvicoles, préciser : ..

Contraintes particulières sur le chantier

Caractéristiques du terrain	Ouvrages/réseaux	Voies de circulation
☐ 1. Déclivité	☐ 10. Lignes aériennes (électricité, télécom.)	☐ 18. Voies accessibles aux véhicules motorisés
☐ 2. Précipices	☐ 11. Lignes enterrées	☐ 19. Chemins balisés
☐ 3. Faïlles	☐ 12. Conduites d'eau ou d'autres fluides	☐ 20. Canaux
☐ 4. Barres rocheuses	☐ 13. Pièces d'eau	☐ 21. Pistes et installations de ski
☐ 5. Zones humides	☐ 14. Fosses d'irrigation	☐ 22. Voies ferrées
☐ 6. Plans d'eau	☐ 15. Gazoducs	☐ 23. Autres :
☐ 7. Cours d'eau	☐ 16. Oléoducs	
☐ 8. Sources	☐ 17. Autres :	
☐ 9. Autres :		

Ouvrages divers	Zonages environnementaux	Divers
☐ 24. Bâtiments	☐ 32. Réserve naturelle	☐ 40. Travaux prévus par la commune sur la voirie
☐ 25. Puits et ouvrages divers	☐ 33. Arrêt de protection de biotope	☐ 41. Usages particuliers de la voirie (rando, ski de fond)
☐ 26. Carrières	☐ 34. Espace naturel sensible	☐ 42. Autres :
☐ 27. Vestiges miniers ou militaires	☐ 35. Zone Natura 2000	
☐ 28. Restes de conflits armés / Chasse / Zones piégées	☐ 36. Site inscrit ou site classé	
☐ 29. Ruines, petit patrimoine bâti	☐ 37. Espace boisé classé	
☐ 30. Captages d'eau (préciser le périmètre)	☐ 38. Zone d'intérêt écologique (ZNIEFF)	
☐ 31. Autres :	☐ 39. Autres :	

Contrainte de dépôt de bois : ☐ OUI ☐ NON
(Si oui, à préciser : ..)

Contrainte de retournement : ☐ OUI ☐ NON
(Si oui, à préciser : ..)

Nécessité d'adaptation de la voirie aux besoins du chantier : ☐ OUI ☐ NON
(Si oui, à préciser : ..)

Observations particulières sur les infrastructures

Avant

N° Tronçon	État			Observations	Réf photo
	Bon	Moyen	Mauvais		

Croquis (Reporter quelques éléments de localisation et les numéros de tronçons)

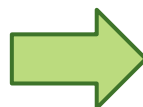
Fait à : le :

Signature

Pour la commune

Pour responsable de l'exploitation

Pour la tierce personne



Après

État des lieux postérieur aux travaux – Réception

N° Tronçon	État			Observations	Réf photo
	Bon	Moyen	Mauvais		

Conclusion

- ☐ Réception du chantier prononcée le : à
- ☐ Réception différée pour motifs suivants : (si une remise en état est exigée, préciser la nature et la localisation)

.....

.....

Fait à : le :

Signature

Pour la commune

Pour responsable de l'exploitation

Pour la tierce personne

► En pratique

- ✓ Veiller à exploiter pendant des périodes propices
- ✓ Remise en état après chaque exploitation (si besoin)
« Possibilité de le préciser dans les contrats de vente de bois »
- ✓ Veiller aux conséquences de l'eau (renvois d'eau)
- ✓ D'après le règlement d'utilisation de la voirie
- ✓ La circulation d'engins forestier peut améliorer le chemin

► Quelques cas concrets



Un renvoi d'eau à remettre en état



Nécessité d'aménager un renvoi d'eau

► Quelques cas concrets

*Amélioration et élargissement grâce
au débardage*



*Circulation du grumier par
temps sec*

Contact

Romain PROVOST

Conseiller forestier,

**Pays Voironnais, Chartreuse,
Nord-Isère**

06 07 03 88 87

Romain.provost@chambagri.fr

Les interventions

UFP 38 : Actualités 2026

Albert RAYMOND

CNPF : Présentation des formations 2026

Helen MICKLEWRIGHT

- PNRC : Présentation de l'équilibre forêt gibier

Mathieu GAVEND

- Chambre d'agriculture : États des lieux

Romain PROVOST

- CIBC : L'avenir du bois de Chartreuse

Aline GARCIN

- ASA de Chartreuse : Présentation des projets.

Marc MONTAGNAT

Le bois de Chartreuse

AG du Groupement des Sylviculteurs de Chartreuse - Isère



7 mars 2026

Aline GARCIN, coordonnatrice du
Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse
(CIBC)

Le Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse

Deuxième niveau

Troisième niveau

Quatrième niveau

Cinquième niveau

Gère la filière bois de Chartreuse

- Du sylviculteur au charpentier
- Anime et crée les liens

Gère le label AOC

- Recherche de nouveaux opérateurs
- Assure la traçabilité du produit
- Assure le respect du cahier des charges

→ fait la promotion du bois de Chartreuse
auprès du grand public et des professionnels



Appellation d'origine contrôlée



- L'Appellation d'Origine Contrôlée est définie dans la législation française comme « **la dénomination d'un pays, d'une région ou d'une localité servant à désigner un produit qui en est originaire et dont la qualité ou les caractères sont dus au milieu géographique, comprenant des facteurs naturels et des facteurs humains** ».

“ *C'est la notion de terroir qui fonde le concept des Appellations d'Origine.* ”

“ *L'AOC est attribuée à un produit issu d'une tradition collective.* ”





Modifiez les styles du texte

L'AOC bois de Chartreuse

Deuxième niveau

Troisième niveau

Quatrième niveau

Cinquième niveau

Sciage à partir de 4 mètres de long
et 24 cm² de section

- Bois massif de structure
- Produit à partir de sapins et d'épicéas
- Issus de forêts du massif de Chartreuse gérées en futaie irrégulière
- Bois solide
- Fil du bois droit
- Grain fin, les cernes sont serrés
- Peu de nœuds

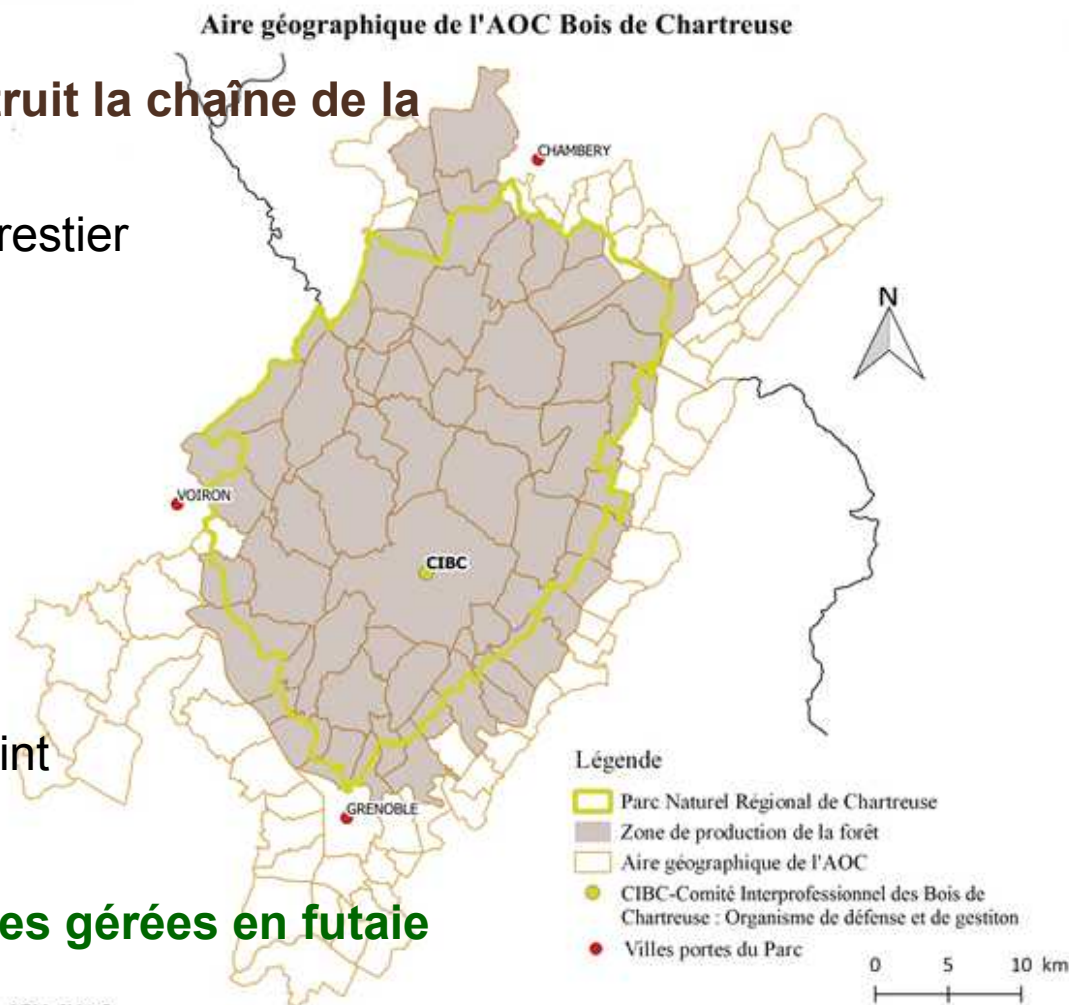


Les opérateurs identifiés au CIBC

Chaque opérateur habilité construit la chaîne de la qualité – 69 opérateurs

- 53 Producteurs propriétaires forestier
- 11 Exploitants forestiers
- 5 Scieurs :
 - Nier à Varcès
 - Frison à St Cassin
 - Scierie de Chartreuse à St Laurent du Pont
 - Sillat à Domène
 - Scierie des Entremonts à Saint Pierre d'Entremont

8200 hectares de forêts identifiées gérées en futaie irrégulière



Source : IGN, INAO

Réalisation : Z. Aurel, Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse (CIBC), février 2019

Les valeurs du CIBC depuis 20 ans

La gestion forestière :

- Participe à l'atténuation du changement climatique
- Préserve de la biodiversité
- Protège les sols
- Stocke le CO2
- Qualité des paysages

Un produit local :

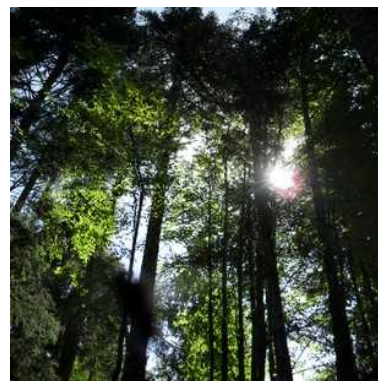
- Aire définie
- Origine certifiée
- Savoir-faire de qualité

Une économie locale :

- Savoir-faire de qualité
- Sylviculteurs, exploitants et scieurs
- Charpentiers, architectes, bureaux d'étude

De circuit court :

- 80 km de la forêt à la scierie



Le bois pour construire

- Des bâtiments privés et publics,
→ **Penser les projets en AOC dès le début**
- Avec une ressource locale reconnue
→ **Aides des Départements et de la Région**
- Grâce aux savoir-faire des professionnels,
→ **Trouver un professionnel**
www.bois-de-chartreuse.fr
- Mise en œuvre de bois locaux, tracés et certifiés
→ **Certificat de garantie**
- Issus de forêts productives et d'une filière bois installée
→ **Approvisionnement garanti**



Le bois pour construire

Modifier les styles du texte du masque

Deuxième niveau

Troisième niveau

Quatrième niveau

Cinquième niveau

- Des documents pour mettre l'AOC dans la commande publique
 - Guide Juridique pour mettre l'AOC dans la commande publique
 - **FDES (Fiche de Déclaration Environnementales et sanitaire) pour la charpente, la structure verticale/horizontale et Mur à Ossature Bois**



Comment promouvoir l'AOC Bois de Chartreuse dans les constructions publiques ?
Guide juridique à l'usage des maîtres d'ouvrage publics

AVEC DES FICHES PRATIQUES ET DES PROPOSITIONS CONCRÈTES DE CLAUSES

FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE

En conformité avec la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN



Le bois construit

Les projets de construction 2024/2025/2026 :

- **Rénovation d'une grange Dauphinoise à La Buisse**
- **Maison de l'emploi et de la formation à Crolles**
- **Ecole de l'Albane à Barberaz**
- **Ecole de Saint Alban de Montbel**
- **Rénovation extension de l'Ecole de Montagnol**
- **Construction de l'école de Myans**
- **Construction de l'école de Pont de Chéruy**
- **Centre de loisirs de Roche**
- **Ferme maraîchère à La Motte Servolex ...**





L'avenir du bois de chartreuse

- Valorisation tout Modifiez les styles du texte de

→ Gamme de produits élargie :

- Sciages labellisés,
- Sciages géo-tracés,
- Bardages thermo traités

- Stocks de grumes et de sciages standards

→ Assurer l'approvisionnement

- Scieurs
- Revendeurs
- Charpentiers





L'avenir du bois de chartreuse

Modifier les styles du texte du masque

Deuxième niveau

Troisième niveau

Quatrième niveau

- **Changement de nom de label**

Cinquième niveau

→ **IGPAI, mêmes valeurs, même cahier des charges, même plan de contrôle**

→ **En 2026 le CIBC continue à défendre son AOC**



• Habert du Col de Porte





Pour nous retrouver :
Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse,
Bureau à St Pierre de Chartreuse
Aline Garcin - tél. 06 70 41 31 34
www.bois-de-chartreuse.fr
cibc@boisdechartreuse.fr

Avec le soutien de



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

FONDS NATIONAL
D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE
Massif des Alpes

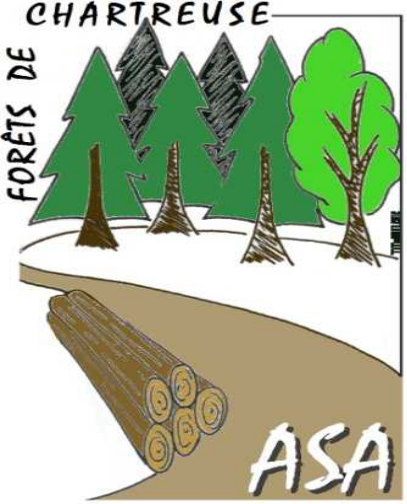
La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



isère
LE DÉPARTEMENT



LE DÉPARTEMENT



Projets 2026

AG – GSC 38

7 mars 2026



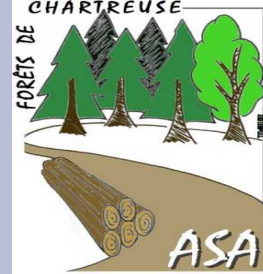
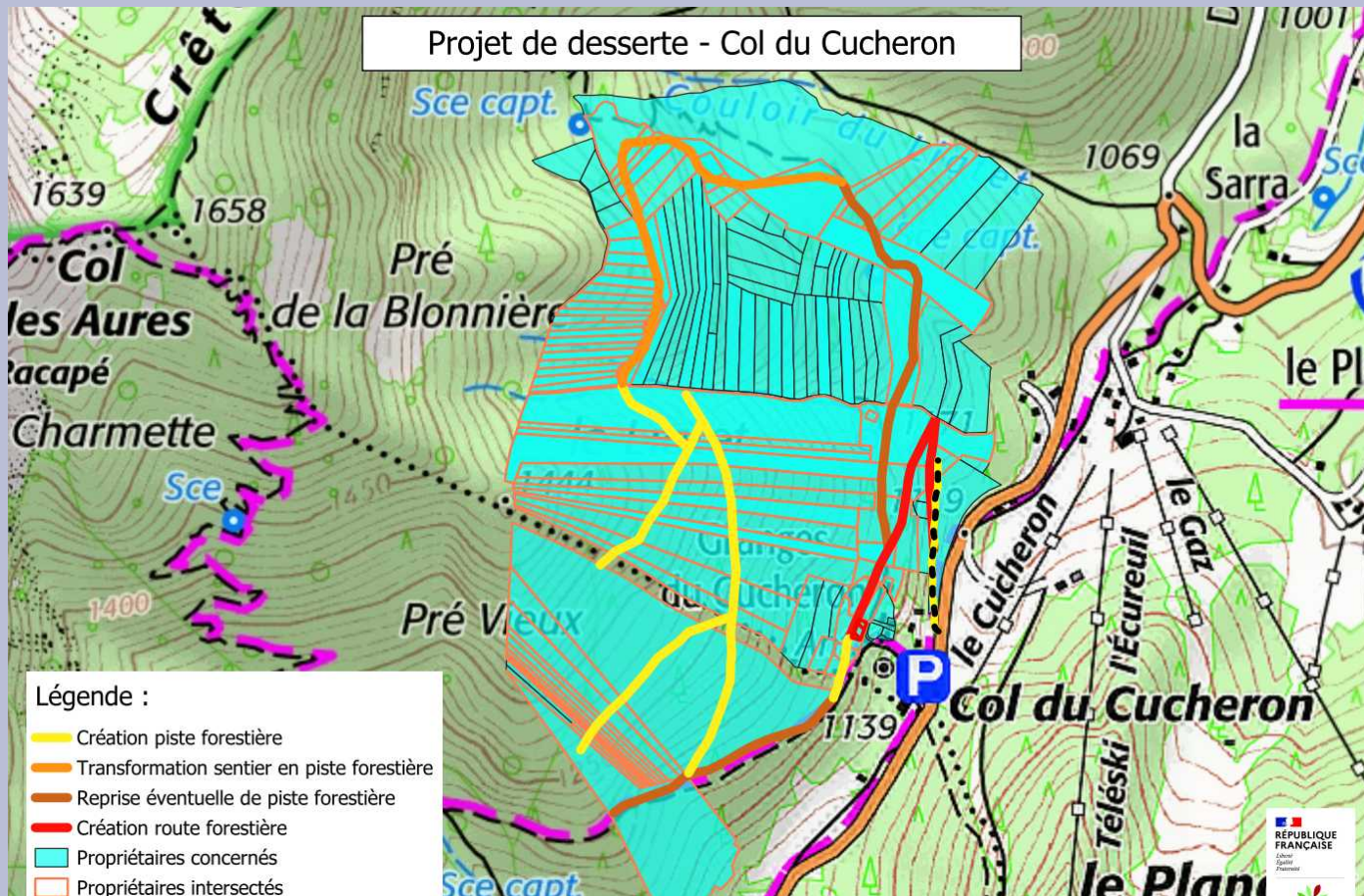


La prolongation de la Route Forestière du **COLEAU**

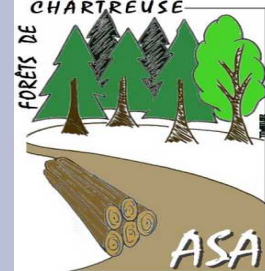
Calculer du prix fonctionnel	1 232,46
	5,2 km
Transformation sealer en prix fonctionnel	687 m3
Repasir échantillon du prix fonctionnel	882 m3
Création du ruisseau fonctionnel	479 m3
Calculer du prix fonctionnel	1 232,46
	5,2 km
Transformation sealer en prix fonctionnel	687 m3
Repasir échantillon du prix fonctionnel	882 m3
Création du ruisseau fonctionnel	479 m3

Création de piste forestière	1 223 ml
Transformation sentier en piste forestière	641 ml
Reprise éventuelle de piste forestière	860 ml
Création de route forestière	479 ml

Le projet RF du Cucheron(2/3)



Le projet RF du Cucheron(3/3)



Budget estimé entre 60 et 80 k€ (**70 k€ budgété en 2026**)

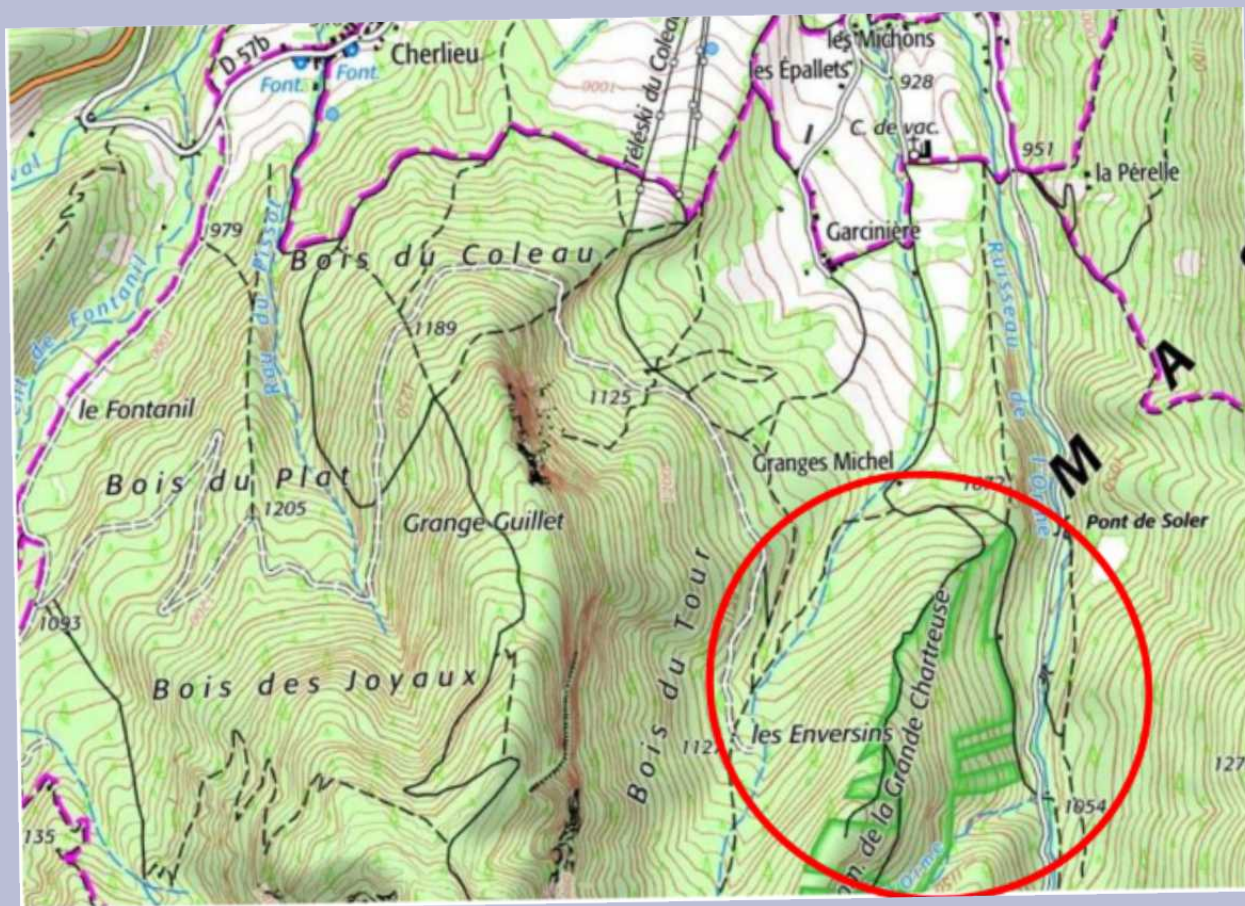
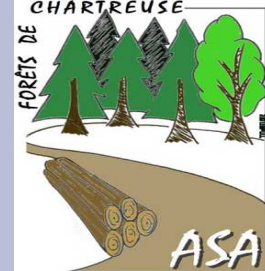
Subventions (80 % de l'estimation) soit de l'ordre de **56 k€**

Reste à charge pour les propriétaires : **14 k€**

Les étapes pour finaliser le projet :

- Obtenir l'accord de tous les propriétaires concernés (mandat au profit de l'ASA FdC)
- Lancer un appel d'offre pour la réalisation des travaux
- Faire le dossier de demande de subvention (Europe, Département et Région)

Si refus de certains propriétaires : **lancement d'une enquête publique** pour justifier l'intérêt du projet et passer outre les refus.



Coleau Tranche 1

~4 kms de Route

Piste des Joyaux (~1 km)

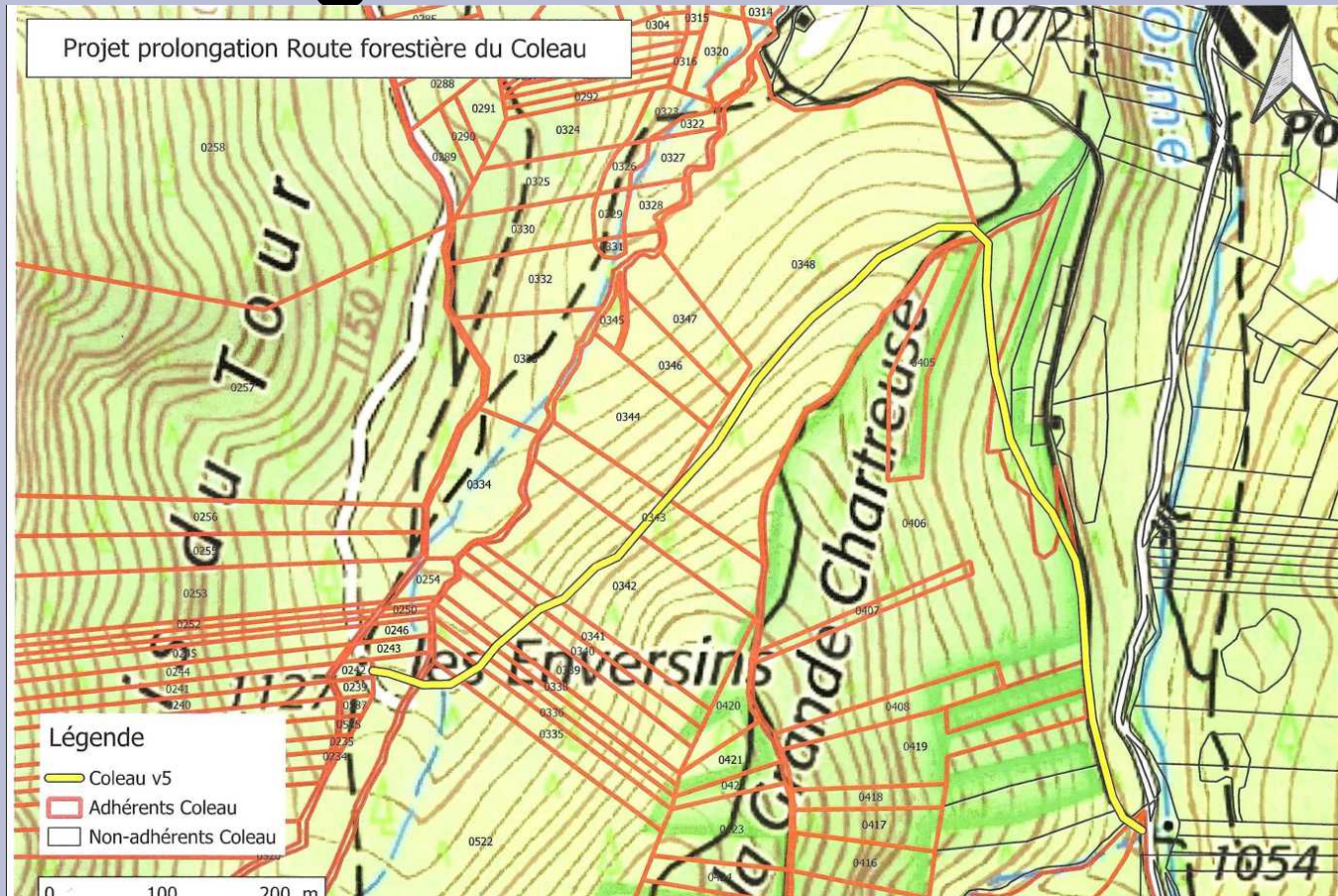
250 Ha desservis

Coleau - BUFFE

0,5 km

52 Ha desservis

Prolongation RF du Coleau(2/3)



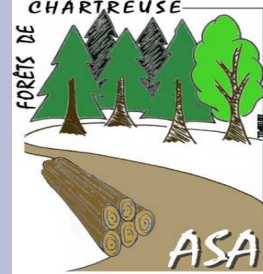
Projet Tranche 2

~1,5 kms

2 ponts

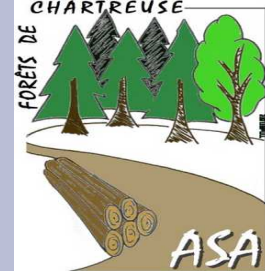
42 Ha desservis
37 propriétaires
concernés

Prolongation RF du Coleau(3/3)



Les étapes pour finaliser le projet :

- Finaliser le tracé avec propriétaires et ONF (environ 1,5 km)
- Faire l'évaluation des travaux (Attention : 2 ouvrages pour le franchissement de ruisseaux)
- Demande de subvention (80 % du coût des travaux)
- Définir un financement équitable pour l'ensemble des propriétaires de la section du Coleau



L'ASA Forêts de Chartreuse est toujours prête à étudier de nouveaux projets de Route Forestière et/ou de pistes de débardage sur les secteurs difficiles d'accès du massif de la Chartreuse.

Asa.forets.chartreuse@gmail.com

06 14 18 36 62

Merci de votre attention

Saint Pierre de Chartreuse 7 mars 2026

ASSEMBLEE GENERALE

**Groupement des Sylviculteurs de
Chartreuse-Voironnais**

QUESTIONS DIVERSES



REGROUPEMENT DES PETITES PROPRIETES FORESTIERES

Forêts de Chartreuse

OBJECTIFS DE CE PROJET



- REGROUPER LES PROPRIÉTAIRES POUR MUTUALISER ET PROFESSIONNALISER LA GESTION DE NOS PARCELLES
- MAINTENIR LA VALEUR PATRIMONIALE DE NOS PARCELLES
- FAIRE APPEL AUX EXPERTS FORESTIERS ET OBTENIR UN PSG
- SURVEILLER NOS BIENS SUR LE PLAN JURIDIQUE SANITAIRE ET PATRIMONIAL

GRANDS PRINCIPES

NOS
ENGAGEMENTS:
PROTEGER-
ADAPTER ET
SECURISER NOTRE
PATRIMOINE
INDIVIDUEL

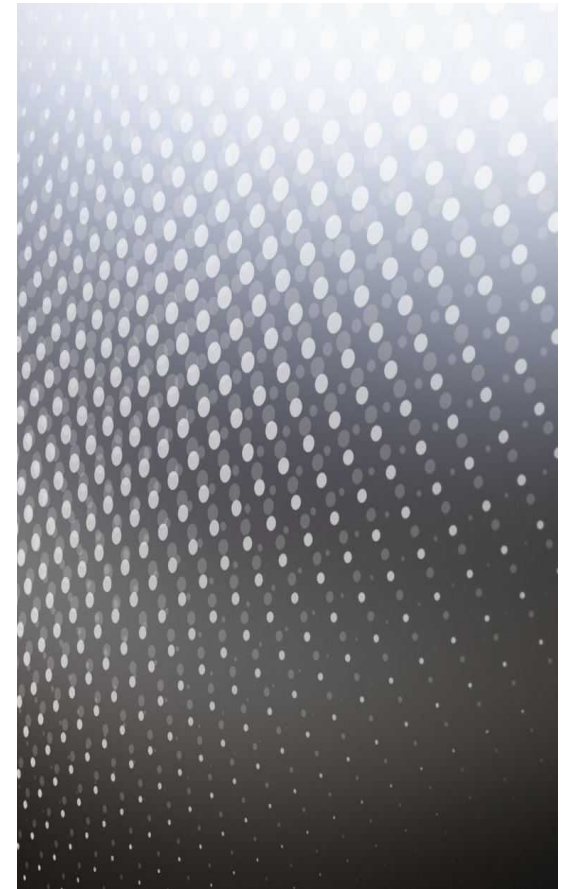
ACTION
CITOYENNE DE
PRESERVATION DU
PATRIMOINE
COLLECTIF

CREATION D'UNE
STRUCTURE
JURIDIQUE DE
GESTION ADAPTEE
(COOPERATIVE?)

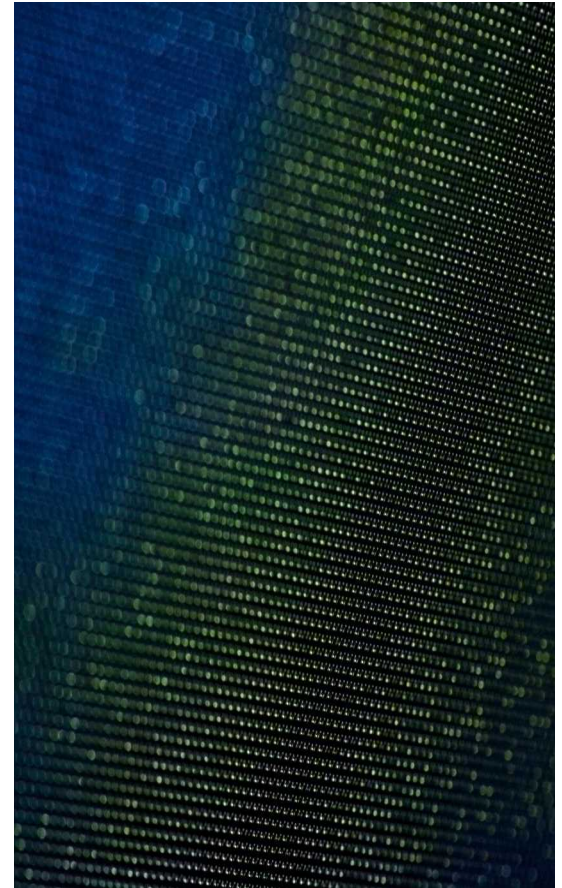
CE DOIT ETRE UNE
ACTIVITE
ECONOMIQUE
POUR DEGAGER
DES REVENUS ET
FINANCER DES
EXPERTS ET DES
INVESTISSEMENTS

GESTION
DELEGUEE POUR
LE COMPTE DES
PROPRIETAIRES
INTERESSES
MOYENNANT
PARTICIPATION
FINANCIERE

LES
« ACTIONNAIRES »
RESTENT
PROPRIETAIRES
DE LEURS
PARCELLES;
PARTENAIRES VIA
UN CONTRAT
D'ADHESION



SERVICES PROPOSES: ACCES A L'EXPERTISE FORESTIERE



CONTRAT D'ADHESION

- Durée d'adhésion : 5 ans minimum, renouvelable par tacite reconduction avec préavis de 6 mois pour résiliation.
- Obligations des membres : mise à disposition des parcelles, respect des plans de gestion durable, participation aux assemblées, interdits d'exploitation individuelle sans accord.
- Répartition des bénéfices : proportionnelle à la surface apportée ou à la valeur des bois exploités, avec versements annuels et transparence comptable.



ASSEMBLEE GENERALE

Groupement des Sylviculteurs de Chartreuse-Voironnais

**Nous vous invitons à une démonstration de
sciage sur le parking**

